

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTÉ PLENIER

04 juillet 2023 – 15h15

Salle Gabriel Marty

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	BIOY	Xavier			X	NATHALIE DE GROVE-VALDEYRON	15H15
A	BLANC	Didier	X				
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie	X				
A	BASSANO	Marie		X			
A	GAUDIN	Hélène			X	MATTHIEU POUMARÈDE	15H15
A	GINESTET	Catherine	X				
A	JULLIAN	Nadège			X	ALEXANDRE CHAZELLE	15H15
A	NÉLIDOFF	Philippe	X				
A	PELLE	Sébastien			X	CATHERINE GINESTET	15H15
A	POUMAREDE	Matthieu	X				
B	BLIN	Olivier	X				
B	BRUGGEMAN	Maryline	X				
B	CHAZELLE	Alexandre	X				
B	FABRIES-LECEA	Eugénie		X			
B	GROSCLAUDE	Laurent			X	EUGÉNIE FABRIES LECEA	15H15
B	IZAC	Laurent		X			
B	RIEUBERNET	Christelle			X	MARYLINE BRUGGEMAN	15H15
B	SUTRA	Romy	X				
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah			X	CATHERINE GINESTET	15H15
B	VARGAS-MAZAS	Estéban	X				
BIATSS	BERSON	Alexandre		X			
BIATSS	BAUTISTA	Florian	X		X	VANESSA GONALONS	15H15
BIATSS	GONALONS	Vanessa	X		X	FLORIAN BAUTISTA	16H00

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
PARLONS CAMPUS	ROLLAND Théo	Titulaire	X			
	ARIECH Yanis	Suppléant	X			
	GONZALEZ Astrid	Titulaire	X			
	PAON Georgia	Suppléante				
	CLERC-ESPOSITO Loris	Titulaire				
	MIRAN Élisabeth	Suppléant				
	MIGAYROU Lou	Titulaire				
	NEVES SIMOES COIMBRA Carla	Suppléante				
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	YETTOU Alya	Titulaire				
	MENARD Maxime	Suppléante	X			

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	LAFOUX Mathieu	Titulaire			X	ALYA YETTOU
	MARTY Marie	Suppléante				
ÉCHANGE ET COOPÉRATION	CORDELIER Antoine	Titulaire				
	ARAGON Emma	Suppléant				
PARLONS CAMPUS	BARIOLET Léa	Titulaire				
	DJIBO Hairaty	Suppléante	X			
	TERRIDE Terence	Titulaire				
	BRUNET-LABROUCHE Hugo	Suppléant				

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire				
	REGOURG Serge	Suppléante				
École des Avocats du Sud- Ouest Midi Pyrénées	CARRÈRE Thierry	Titulaire	X			
	CHAMAYOU Laurence	Suppléante				
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	ROUILLON VALDIGUIÉ	Titulaire				

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 04/07/2023

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire			X	MATTHIEU POUMARÈDE	15H15
	VIENNE Boris	Suppléant					
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle	Titulaire					
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant					
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	FEIRRERA Chantal	Titulaire			X	EUGÉNIE FABRIES LECEA	15H15
	RASTOUL Franck	Suppléant					
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire					
	TOUSSAINT Marc	Suppléant	X				
Personnalité élue	GRANEL Laurent	Titulaire					

INVITES	NOM	Prénom	Fonction	Présent
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	X
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président de section 01	
Monsieur	MOUTON	Stéphane	Président de section 02	
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section 03	X
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur de la FCV2A – P/O ADRIEN BLAZY	X
Monsieur	LEROY	Michel	Directeur de la FOAD – P/O Anissa Vallet	X
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne-Laure	Responsable Antenne Montauban	X
Madame	DARIO	Aurélie	RAF FOAD	
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	
Madame	PINQUIE	Marie-Pierre	Chef de Pôle Master Droit	X
Monsieur	FERREIRA	Daniela	SG École Européenne du Droit	
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	X
Monsieur	ALOS MELERO	José	Directeur des Études et de la Scolarité	
Madame	TISSEYRE	Sandrine	Directrice IEJ – Julien Laurent	

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 04/07/2023

Monsieur	RASS-MASSON	Lukas	Directeur ESL	
Monsieur	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël	Directeur E2DSP	
Madame	BORIES	Clémentine	Assesseur	X
Madame	LE GALLOU	Cécile	Chargée de mission Handicap	X

## Le conseil débute à 15h15.

Il est donné lecture des procurations.

### 1. Actualités

Le 07 juillet 2023, nous aurons un dialogue de gestion commun, faculté de droit, ESL et IEJ avec l'université qui vise à préparer l'année 2024. Une proposition simple d'unification budgétaire dérivant du 911 avec une autonomie de fonctionnement. Les services centraux ont déjà reçu les documents et nous verrons dans les semaines à venir, la réponse institutionnelle de l'université.

S'agissant de Parcoursup, il a un peu plus d'un mois d'ouverture. Les formations sont quasiment remplies, notamment la première année de droit. Nous accueillons 1430 étudiants en L1 droit général. Ce chiffre correspond au nombre de place ouverte et actuellement, nous en avons rempli 1340. L'ensemble des autres formations se remplissent à leurs rythmes. Nous avons y compris les redoublants, 2500 étudiants au total. En 15 jours, nous avons rempli à hauteur de 1100 et depuis 15 jours nous peinons à remplir les 330 dernières places. Nous pouvons avoir une réflexion sur le nombre de place que nous proposons dans la licence générale eu égard à ce remplissage laborieux.

S'agissant de Monmaster, nous expérimentons pour la première fois une nouvelle plateforme sur laquelle nous avons 48 parcours y compris les parcours en FOAD. Seulement 3 parcours aujourd'hui font le plein. Les réponses arrivent aux candidats depuis le 23 juin. Nous subissons le même sort que les autres universités, c'est-à-dire que les masters se remplissent aux compte-goutte. Ceci est dû à plusieurs facteurs, absence de hiérarchisation des choix, choix provisoire qui peut être tenu par les étudiants jusqu'au 21 juillet et le troisième facteur est dû au cumul des acceptations définitives et le cumul des acceptations provisoires (oui, peut-être) qui permet d'atteindre la capacité d'accueil. De ce fait, les étudiants se sont auto-bloqués ce qui interroge sur le mode de fonctionnement. Certains masters ne seront pas pleins le 21 juillet et nous allons nous interroger sur la méthode à appliquer pour remplir ces masters post première phase, étant entendu que les étudiants qui n'ont eu aucun vœu accepté vont non seulement devoir faire un recours gracieux, un recours au rectorat, hiérarchiser leurs vœux... Les étudiants ont un rôle à jouer dans leur avenir. Il aura des améliorations à réaliser en interne, mais aussi des propositions d'amélioration seront faites au ministère. Nous prévoyons une réunion à destination des directeurs de masters le 14 septembre 2023, entre 12h et 14h, sur un certain nombre de points pour faire un bilan, mais aussi pour se projeter sur l'avenir. La Conférence des doyens qui s'est réuni à Lille le 21

au 23 juin dernier, a émis un certain nombre de souhaits sur la question Monmaster. Elle reconnaît que la plateforme a globalement amélioré le système par rapport à l'existant et elle en reconnaît également les manques, notamment, elle sollicite le ministère afin que les facultés puissent demander aux étudiants de hiérarchiser leurs vœux.

La rentrée aura lieu le 04 septembre 2023, mais le début des cours, selon l'emploi du temps, aura lieu le 11 septembre 2023. L'objectif de cette semaine, c'est d'organiser un certain nombre d'événements qui vont nous permettre de mieux accueillir nos étudiants, avec des accueils spécifiques pour certaines filières comme la LASS qui viennent chez nous en L1 et L2, avec un accueil administratif des étudiants en master, l'accueil pédagogique des masters est réservé aux directeurs. Un accueil de la cellule écoute qui proposera un certain nombre d'activité. Du 28 août au 31 août, il y aura les universités d'été. Le 1<sup>er</sup> septembre, nous accueillerons les premières années et du 04 au 10 septembre, nous accueillerons un certain nombre de public divers. Nous accueillerons des nouveaux enseignants-chercheurs. En section 01, Madame Chloé Calmettes en qualité de maître de conférence. En section 02, Madame Cazbire et Madame Regourd, maîtres de conférences qui viennent en mutation. En section 04, nous accueillerons Monsieur Pouponneau, Professeur des universités, agrégé en science politique. La rentrée solennelle de la faculté aura lieu le 04 octobre 2023, le même jour que la nuit du droit.

## 2. Approbation du PV du conseil plénier du 09 mai 2023

En l'absence d'observations, le compte-rendu est **adopté, en l'état, à l'unanimité.**

## 3. Projet CSD (Pr. Guillaume Beaussonie)

À l'initiative de Monsieur le Professeur Beaussonie, le CSD a connu une transformation depuis ces 2 dernières années. Le premier objectif, c'est de simplifier la maquette, car trop dense. Le deuxième objectif, c'est de réunir les 3 années (1 an en Licence 3 et 2 ans en M1 et M2) en 2 années et de créer ainsi deux CSD. Un CSD en licence 3 et un CSD master qui s'opère en master 1, avec l'intérêt de pouvoir les lier et les délier, ce qui peut être intéressant pour les étudiants en master primo entrants. La philosophie commune et complémentaire à ces deux années, c'est de renforcer la culture des étudiants, leur capacité à faire des liens et à contextualiser, de la culture générale, il y a de la culture juridique. Par ailleurs, le CSD est devenu un moyen de suppléer la Licence et le Master dans des exercices type : la note de synthèse et le grand oral. Ce qui donne la construction suivante, chaque année, il y a un exercice écrit, un exercice oral et un exercice collectif. À cela, s'ajoutent quelques cours.

La réflexion se porte sur une transformation du Collège supérieur de droit à l'avenir vers un Collège du droit. L'idée, c'est de l'ouvrir plus largement aux étudiants comme formation complémentaire pour pallier les difficultés rencontrées avec la dernière réforme Licence.

Ce projet va dans le sens de la réforme de la licence. L'université s'est engagée à la refonte profonde des emplois du temps, afin d'avoir des emplois du temps cohérent pour les étudiants

permettant de pouvoir développer un travail personnel profond en marge de leur cours, ainsi que leur permettre de pouvoir suivre des formations complémentaires.

#### 4. Désignation des correcteurs du CRFPA

Une question est quasiment réalisée, c'est la désignation des membres du jury enseignants-chercheurs du CAPA. Par ailleurs, l'université Toulouse Capitole est un centre d'examen du CRFPA et chaque année la direction de l'IEJ se heurte à des difficultés de trouver des correcteurs pour corriger des copies. Collectivement, nous devons réfléchir à une solution pérenne. Plusieurs difficultés ressortent, d'une part, la question de la rémunération des correcteurs qui reste figée au niveau central d'UT Capitole. D'autre part, il faut que chacun participe à tour de rôle à cet effort supplémentaire de correction des copies, car fondamentalement, nous devons rester le centre d'examen CRFPA.

Quelques pistes de réflexion commencent à émerger. Un ancrage plus affirmé de l'IEJ au sein de la Faculté de droit fera prendre conscience à chacun des enseignants-chercheurs de l'importance de l'IEJ, de la préparation au CRFPA et de nos relations avec l'EDASOP. L'autre possibilité est lier l'attribution des cours à la correction des copies du CRFPA.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

#### 5. Accessibilité et inclusion des étudiants (Cécile le Gallou)

D'ici la mi-juillet, les responsables pédagogiques vont recevoir le modèle de fiche de travaux dirigés que la Faculté préconise en faveur de l'accessibilité des cours pour l'ensemble des étudiants. Notre souhait, c'est qu'elle soit utilisée par les responsables de cours.

Aujourd'hui nous abordons le deuxième volet qui est un guide de bonnes pratiques pour rendre un cours accessible à tous les étudiants. On dénombre trois piliers importants des réponses qui peuvent être apportés aux étudiants, l'accessibilité, la compensation et le capacitisme.

L'accessibilité, c'est faire en sorte qu'un lieu soit accessible à toute personne en situation de handicap.

La compensation, c'est de donner des outils à une personne en situation de handicap pour accéder à un lieu ou à un cours.

Le capacitisme, c'est de mettre au cœur de la solution et de la réponse les capacités de la personne en situation de handicap.

Le document reprend un ensemble de conseils et astuces pour rendre un cours accessible.

Concernant l'effectivité des conseils, il est prévu avec la DRH de financer des formations pour tout le personnel de l'université. Il est suggéré de faire une présentation lors de réunion des sections. Par ailleurs, un travail va être mené avec Monsieur Alexandre Chazelle pour atteindre les chargés de travaux dirigés.

#### 6. Scolarité

## 6 – A Modification de MCC master FCV2A (Monsieur Adrien Blazy)

Des petits ajustements sont apportés aux formations déjà présentées au mois de mars pour les formations suivantes :

- M1 mention Droit des affaires, parcours juriste de copropriété et M2 mention Droit des affaires, parcours juriste de copropriété en alternance. À la demande de la branche professionnelle, la répartition du volume horaire a été revue sans changement du volume horaire total.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

- M2 ouvert exclusivement en formation continue droit fiscal parcours type contentieux fiscal et douanier. Un travail de la maquette hors délai a été repris avec les professionnels du secteur et ainsi, le volume horaire a augmenté de 2 heures soit 275 heures au total. Pour rappel, ce diplôme est financé sur fond propre et il est éligible au CPF.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

- Création d'une nouvelle mention qui est la Licence professionnelle « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » qui est une volonté du ministère de créer un vrai diplôme à ce métier nécessaire à la protection des majeurs vulnérables placés sous un régime de protection juridique. Anciennement, les personnes exerçaient cette profession sur la base d'un certificat de compétence. Un groupe de travail est mené avec plusieurs universités et des représentants de la profession pour donner naissance à cette nouvelle mention et ainsi constituer une fiche qui sera inscrite au répertoire national des certifications professionnelles. Cette inscription au RNCP devrait se faire dans les mois qui arrivent et d'ici la fin de l'année civile, l'université devra constituer un dossier auprès de la DGSIP et de France compétence pour signifier la volonté de porter cette formation, puis faire voter en interne une demande d'accréditation qui ensuite remontera au ministère. Ouverture prévue en septembre 2024.

## 6 – B Modification de MCC masters 2 droit des affaires, parcours droit de la propriété intellectuelle, uniquement pour le parcours lié à la convention avec UT3 (Madame Pinquié)

Ce master fait l'objet d'une convention avec UT3. Suite au renouvellement de la convention, il a fallu adapter la maquette pour les étudiants d'UT3 qui suivent un certain nombre de cours.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 6 – C ESL, renouvellement de la convention avec l'université de Valence

Sur le double diplôme qui a reçu 450 candidatures, 150 étudiants ont été auditionnés et 21 étudiants sur 25 ont répondu de manière définitive, plus une vingtaine sur la liste d'attente. C'est une formation qui fonctionne très bien. Elle est reconduite pour 4 ans. 15 étudiants sont assurés de partir poursuivre leur étude à Valence dans la 3<sup>ème</sup> de la licence. Voir si à l'avenir, il ne faudrait pas augmenter la capacité des effectifs à Valence qui est plus demandée que Barcelone. Des modifications mineures ont été apportées à la maquette. Par contre, le partenaire demande que les étudiants espagnols suivent des cours de langue espagnole à Toulouse. Ce qui pose problème, mais l'ESL a obtenu qu'ils puissent suivre des cours de civilisation hispanique en espagnol.

Une correction est à apporter sur le nom du président du UT Capitole qui contient une faute.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 6 – D FOAD, évolutions et modifications de l'offre de formations FOAD

- M2 Droit pénal et sciences criminelles Compliance officer et M2 Droit du patrimoine Compliance officer. La formation ouvrira à la rentrée prochaine et une modification de la maquette a été menée par le responsable pédagogique, M. Marc Seconds. Un rajout de la matière « Finance numérique » avec un volume horaire de 25h dans l'UE6, puis des ajustements du volume horaire et une modification de l'intitulé de la matière CEJIP Environnement dans l'UE 4. 40 heures sont ajoutées dans cette maquette.
- DU Statistique appliquées et M2 Econométrie et statistiques. Des remplacements de mots sont amenés.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 7. Demandes de financement

7 – A Demande de subvention de 5000 € pour le colloque IDP en collaboration avec l'université de Strasbourg « Les 20 ans de l'AMF » qui aura lieu le vendredi 24 novembre 2023 à l'Assemblée Nationale.

Des précisions complémentaires sont demandées à Monsieur Sébastien Neuville pour justifier le montant sollicité.

**Ce point est reporté au prochain conseil de Faculté.**

7 – B Demande de subvention de 3000 € pour le projet de colloque « Acteurs et valeurs du sport, réflexions plurielles sur les paradigmes » qui aura lieu les 28 et 29 septembre 2023, organisé par la Faculté de droit science politique et TSM, avec le soutien de l'IDETCOM, l'IRDEIC, de l'IDP, de l'IMH, de la Faculté d'AES, avec la participation du DAPS et de la Faculté des sports d'UT3.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

**7 – C** Demande de subvention de 1000 € pour le colloque IMH « La réforme du travail en prison » qui aura lieu le 20 octobre 2023. Au-delà du travail que réalise Madame Julia Schmitz, il se situe aussi dans le cadre de la convention signée récemment avec la Direction Interrégional des Services Pénitentiaires. Il se développe une recherche du travail en prison.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 8. Questions diverses

### 8 – A Régimes spéciaux (Madame Eugénie Fabries-Lecea)

Changement de règle pour l'année 2023-2024. L'étudiant empêché de suivre les TD doit en premier lieu demander un changement de groupe de TD s'il y a un horaire qui lui convient mieux. La demande de régime spécial se fera la semaine du 18 septembre 2023 auprès de l'administration. Les chargés de TD n'interviennent plus sur les changements de TD.

Si cela n'est pas possible l'étudiant doit demander le régime spécial qui se déclinera ainsi :

- Les groupes de TD « régime spécial » seront prévu dans le groupe de cours 3 pour l'année 2023-2024 (changement du groupe porteur du régime spécial chaque année afin de faire un roulement).
- Les enseignants des matières à TD dans le groupe concerné devront communiquer le nom du chargé de TD qui prendra en charge le RS et ce, dès la composition de l'équipe, sans attendre le nombre d'étudiants concernés.

La mise en œuvre du RS est aussi modifiée :

- Le chargé de TD devra faire 3 visios avec les étudiants en RS et leur demander de rendre 3 devoirs. En cas de partiel blanc les étudiants devront y participer.
- Rémunération : Le chargé de TD sera rémunéré 9h de TD + 2h/étudiant.
- Cas de la dispense : le but est d'éviter au maximum la dispense de TD qui n'est pas bénéfique à l'étudiant. Si malgré tout l'étudiant veut faire une dispense, il devra faire une lettre de motivation adressée à Mr le Doyen.
- Les étudiants LAS qui doivent obligatoirement être dans le groupe 4 ne pourront pas faire de RS cette année, pour eux il restera donc le changement de groupe de TD ou la dispense.

### 8 – B Tutorat (Monsieur Marcel Marty)

Monsieur le doyen a été alerté à propos de la question du tutorat documentaire qui est un dispositif d'accompagnement méthodologique des étudiants qui fonctionne le mieux actuellement, mais l'université qui finançait une partie non-négligeable de ce dispositif a décidé de se retirer petit à petit du financement de celui-ci. En deux points, les réponses à formuler auprès de l'université pour réagir, c'est qu'il faut plaider collectivement en faveur

du tutorat les bons résultats de ce dispositif. Il faut voir comment la Faculté de droit et de science politique peut pallier à cela en finançant sur fond propre, un ou deux postes de tutorat ce qui pourrait être un élément pour l'université de revenir sur cette décision. Aujourd'hui, cela concerne 30 postes de tuteur-étudiant qui couvrent toutes les disciplines et cela permet de couvrir également une large amplitude horaire allant jusqu'à 22 heures le soir au samedi aussi. Ces tuteurs se destinent à l'enseignement. L'atout de ce tutorat, c'est qu'il est situé dans la bibliothèque de façon très visible et sans rendez-vous. On s'approche des 3000 consultations par an.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.**